

665 rue de la Gare
97440 SAINT-ANDRE

Tél : 02 62 53 88 88

Mail : etude.chanebenchein@notaires.fr

VENTE COPROPRIETE : PIECES A FOURNIR ..

VENDEUR

VENTE DE LA RESIDENCE PRINCIPALE OUI NON

Personne physique :

- Livret de famille
- Nationalité Française : Carte Nationale d'Identité ou passeport
- Nationalité étrangère : Carte de séjour ou carte de résident + acte de naissance – de 3 mois en français
- Documents justificatifs de l'état marital : copie du contrat de mariage ou du PACS, jugement de divorce ou de non conciliation ou de séparation, changement de régime matrimonial
- Justificatif du placement sous le régime de protection (tutelle, curatelle...)
- RIB pour le virement du prix
- Informations à fournir sur papier libre : adresse, profession, N° de téléphone, adresse Mail

Personne morale :

- Copie des statuts de la société certifiée conforme à l'original
- Justificatif des pouvoirs du signataire (Procès-Verbal d'Assemblée Générale)
- K Bis
- Pièce d'identité du représentant et coordonnées
- RIB pour le virement du prix

Bien vendu :

- Titre de propriété
- Permis de construire + plans, Déclaration d'ouverture de Chantier, déclaration d'achèvement de travaux, conformité, Assurance Dommage Ouvrage
- Procès-Verbal de bornage + plan de bornage
- Diagnostic Amiante (PC avant 1997)
- Diagnostic plomb (PC avant 1949)
- Expertise Termites – de 6 mois
- Expertise de l'état de l'installation électrique (si installation de + de 15 ans) sinon attestation Consuel
- Expertise de la fosse septique
- Taxe foncière
- Eventuellement liste du mobilier avec estimation
- Si bien loué : contrat de location et 3 dernières quittances de loyer
- Si bien anciennement loué : copie du congé ou préavis de départ du locataire
- Si prêt en cours : tableau d'amortissement
- Copie des contrats en cours (alarme...)

Si copropriété :

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Règlement de copropriété et éventuellement modificatifs |
| <input type="checkbox"/> Certificat loi carrez |
| <input type="checkbox"/> Coordonnées du syndic |
| <input type="checkbox"/> Copie des 3 derniers procès-verbaux de l'assemblée générale |

Office Notarial ouvert de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Membre d'une Association Agréée – Le règlement des honoraires par chèques est accepté.

ACQUEREUR

Personne physique :

- Livret de famille
- Nationalité Française : Carte Nationale d'Identité ou passeport
- Nationalité étrangère : Carte de séjour ou carte de résident + acte de naissance – de 3 mois en français
- Documents justificatifs de l'état marital : copie du contrat de mariage ou du PACS, jugement de divorce ou de non conciliation ou de séparation, changement de régime matrimonial
- Justificatif du placement sous le régime de protection (tutelle, curatelle...)
- RIB pour solder votre compte à l'Etude lorsqu'on clôturera votre dossier
- Si artisan, commerçant ou dirigeant de société : justificatif de l'immatriculation
- Simulation de prêt fourni par votre banque
- Informations à fournir : adresse, profession, N° de téléphone, adresse Mail

Personne morale :

- Copie des statuts de la société certifiée conforme à l'original
- Justificatif des pouvoirs du signataire (PV d'AG)
- K Bis
- Pièce d'identité du représentant et coordonnées
- RIB pour solder votre compte à l'Etude lorsqu'on clôturera votre dossier
- Simulation de prêt fourni par votre banque

Si vous êtes marié sous le régime de la communauté mais que les fonds utilisés vous appartiennent en propre : justificatifs de l'origine des fonds